

## Compte-rendu de la 8<sup>ème</sup> réunion du Réseau d'expertise scientifique et technique (REST) du Centre de ressources EEE 5 avril 2023, Vincennes



Le Réseau d'expertise scientifique et technique se réunit deux fois par an, avec une réunion d'une durée de deux jours en région et une réunion d'une journée au siège de l'OFB.

C'est à cette occasion que les membres se sont retrouvés le 5 avril 2023 à Vincennes, avec une retransmission en visioconférence. La matinée a porté sur la présentation du bilan 2022 et les actions programmées pour 2023 par le CDR EEE. Les membres ont notamment pu être mis à contribution pour l'identification de futures actions à mettre en œuvre

dans le cadre de la prochaine feuille de route 2024-2027. L'après-midi a été consacrée à des échanges d'actualités au sein du réseau, avec notamment une présentation de Claude Grison sur les travaux du laboratoire ChimEco.

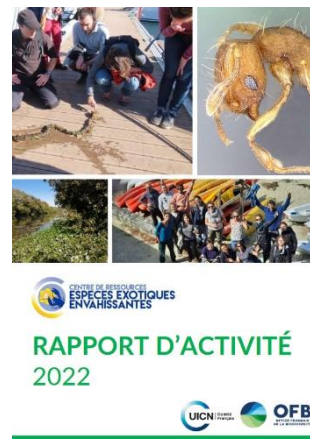
### • Bilan 2022 et présentation des dernières actualités du Centre de ressources EEE

Equipe du CDR EEE : Yohann Soubeyran, Clara Singh et Madeleine Freudenreich (Comité français de l'UICN), présentation téléchargeable [ici](#)

Un bilan des actions menées est disponible dans le rapport d'activité 2022 du CDR EEE, [accessible en ligne sur le site du CDR EEE](#). Concernant le volet de mise à disposition de ressources techniques et scientifiques, huit retours d'expérience (REX) ont été publiés, amenant ainsi à 120 le nombre de REX produits par le CDR EEE. En décembre 2022, la base d'information sur les espèces introduites et leur gestion comptabilisait quant à elle 479 entrées d'espèces.

Une analyse du réseau d'expertise scientifique et technique (REST) et de sa composition a été réalisée. Il rassemble 106 membres (dont 9 en binômes/trinômes) dont 38 femmes et 68 hommes. Un tiers des membres travaille à l'échelle nationale. Parmi les interlocuteurs régionaux plusieurs membres sont actifs en Nouvelle-Aquitaine mais le réseau n'a actuellement aucun représentant en région Bourgogne Franche-Comté. La composition du groupe correspond environ 50 % de profils de gestionnaires, 25 % d'institutionnels (OFB, DREAL, Ministère) et 25 % de chercheurs. Quelques constats peuvent être faits comme par exemple l'absence d'experts issus d'agence de l'eau ou de fédération de chasse. Dans le cadre de la prochaine feuille de route, des réflexions sont en cours pour proposer un renouvellement des membres, avec une meilleure articulation avec les infra-réseaux nouvellement constitués.

La feuille de route de l'année 2023 a été présentée, avec notamment l'organisation d'une journée technique EEE et filières économiques (horticulture, pépinières, paysages), prévue fin 2023, la publication du panorama réglementaire, l'accueil d'un stage sur l'analyse et la valorisation des REX produits par le CDR EEE, et une refonte du site internet.



- **Point de suivi sur le lancement de l'AMI-EEE et sur l'enquête sur le SI-EEE**

Arnaud Albert (Office français de la Biodiversité - OFB), présentation téléchargeable [ici](#)

Lancement de l'AMI EEE : L'OFB s'est saisi de la proposition élaborée par le Centre de ressources EEE et le Réseau EEE en outre-mer pour un appel à projets « Recherche-action » sur les espèces exotiques envahissantes ([voir note de juin 2022](#)). Un appel à manifestation d'intérêt a été publié le 27 mars 2023 pour promouvoir la recherche-action sur les EEE et les synergies entre chercheurs et gestionnaires. Le projet est porté conjointement par la DRAS (Direction recherche et appui scientifique) et la DOM (Direction outre-mer) de l'OFB. Doté d'un budget de 1,8 M€, cet AMI devrait permettre de financer une dizaine de projets avec un apport de l'OFB entre 50 k€ et 250 k€, sur une durée maximale de 3 ans. Les projets proposés peuvent être situés sur l'ensemble du territoire français, métropole et outremer. Au sein de l'OFB, Florence Linez a été recrutée pour travailler sur cet AMI.

Les informations relatives à l'AMI EEE continueront d'être suivies par le CDR EEE et une page dédiée a été publiée sur le site internet : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/ami-eee-projets-de-recherche-action/>



Qui ? Conjointement DRAS (Direction recherche et appui scientifique) et DOM (Direction outre-mer) de l'OFB  
 Combien ? 1,8 M€ TTC total maximal prévisionnel  
 Quel ? Des projets de recherche-action selon le recueil de besoins  
 Combien ? Une dizaine de projets avec un apport de l'OFB entre 50k€ et 250k€ TTC par projet  
 Comment ? Contrats de R&D (« faire faire », achat de prestation, toutes dépenses acceptées, coût global, programme d'intervention) avec une propriété intellectuelle partagée et avec un apport de l'OFB au maximum de 80% du budget complet TTC du projet  
 Qui ? Des consortiums chercheurs-gestionnaires publics et/ou privés (OFB en appui adapté)  
 Où ? En France, principalement OM et dans toutes les OM (DROM, COM, TAAF)  
 Quand ? Maximum 3 ans, à partir de l'automne 2023

Enquête Système d'information EEE (SI-EEE) : Une enquête a été diffusée en début d'année pour recueillir des informations dans le cadre de l'étude de préfiguration du futur SI EEE. Du 23 janvier au 10 mars 2023, elle a reçu 83 réponses émanant de 72 structures, en particulier des CEN, des CBN et d'établissements publics. L'enquête a permis d'identifier une soixantaine de sites/plateformes/applications participant au stockage des données sur les EEE (ex. InvMed, Cart'EEE, Biolit) mais l'ensemble des données disponibles à ce jour ne semble pas permettre de répondre de manière adéquate au rapportage européen attendu dans ce cadre.

Concernant le calendrier du projet, la validation du schéma métier est prévue pour cet été, avec une publication à l'automne 2023. En parallèle, l'équipe du projet travaille sur l'analyse des solutions techniques (état des lieux et fiches techniques descriptives) et la rédaction du cahier des charge. Cette phase du projet se terminera en septembre, avec la réalisation d'un prototype démonstrateur.

- **Préparation de la nouvelle feuille de route du CDR EEE : vos retours sur le questionnaire**

Equipe du CDR EEE, présentation téléchargeable [ici](#)

Un questionnaire a été diffusé aux membres du REST EEE et au Comité d'orientation du CDR EEE pour recueillir avis et propositions en vue de la préparation de la prochaine feuille de route 2024-2027. La cinquantaine de contributions reçues a permis d'identifier de premières pistes de réflexions et de discussions. Concernant l'adhésion au réseau, les membres semblent favorables à la formalisation d'un document rappelant le rôle des membres et de ses modalités d'échanges. Il a été proposé de demander aux membres un renouvellement d'adhésion tous les trois ans. Il est rappelé que le REST EEE n'a pas vocation à inclure des représentants de toutes les personnes et structures travaillant à divers titres sur les EEE, mais bien à rassembler au mieux des experts issus de la recherche et de la gestion de ces espèces afin d'améliorer les connaissances, réflexions et actions



**Questionnaire de préparation : Feuille de route 2024-2027 du CDR EEE**  
 Le Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes se prépare à rédiger sa nouvelle feuille de route pour 2024-2027.  
 Afin d'orienter nos prochaines actions et d'identifier les besoins en termes de diffusion des connaissances, de développement d'outils et de formation, nous vous sollicitons en tant que membres du réseau d'expertise scientifique et technique (REST EEE).  
 Ce formulaire comporte une vingtaine de questions, réparties selon les 3 piliers des Centres de ressources :  
 • Animation du réseau national d'acteurs ;  
 • Production, capitalisation et mise à disposition de ressources techniques, méthodologiques et scientifiques ;  
 • Accompagnement technique des acteurs (formations, journées techniques, conseils).  
 Vos réponses alimenteront les échanges prévus lors de la matinée du 5 avril, à l'occasion de la prochaine réunion du réseau.  
 En vous remerciant par avance pour vos réponses et l'attention apportée à ces réflexions, l'équipe du Centre de ressources EEE.

sur le sujet. Bien que la proposition de constituer des groupes de travaux thématiques ait reçu des réponses plutôt favorables, les membres s'inquiètent que cela puisse entraîner à terme une régression ou une perte de la culture commune actuellement permise par la diversité des informations échangées au sein du REST. Le fonctionnement par projet semble être un bon compromis, comme cela a déjà été réalisé pour certaines productions (par ex. guide déchet, éclairage scientifique, panorama règlementaire). Sur la question de l'amélioration et de la mise à jour des outils et productions du CDR EEE, cette dernière, de l'avis des participants, a prêté à confusion (mise à jour vs amélioration). De manière générale, les productions et outils proposés par le CDR EEE répondent aux attentes des membres. Des besoins de développement et mise à jour ont été exprimés sur le site Internet et la base d'information sur les espèces, des mises à jour sur des REX anciens seraient également utiles en complément de l'élaboration de nouveaux REX, et la production d'éclairages scientifiques doit se poursuivre sur d'autres sujets.

Parmi les sujets proposés pour un prochain éclairage scientifique, quatre propositions ont particulièrement retenu l'attention du réseau (Biosécurité et prévention : évaluation des pratiques dans différents pays ; Libre évolution et EEE ; Lutte biologique : retours d'expériences dans le monde. Opportunités pour la France ? ; Compréhension des représentations et constructions culturelles liées aux EEE). Les personnes intéressées seront donc prochainement invitées à proposer des questions (lignes directrices du format de la publication) pour alimenter les réflexions autour de ces quatre sujets et permettre ainsi à l'équipe de mise en œuvre d'identifier plus facilement celui d'entre eux qui pourra faire l'objet du prochain éclairage. Plusieurs autres pistes de travail ont été proposées par les membres, mais toutes ne correspondent pas forcément aux missions du CDR EEE. Certaines actions sont déjà réalisées en partie par le CDR EEE, mais elles pourraient être davantage valorisées. Une analyse FFOM (Force-Faiblesse-Opportunités-Menaces) sera réalisée en petit groupe avec les membres du réseau qui le souhaitent pour d'aller plus loin dans ces réflexions.

Les résultats bruts de restitution du questionnaire sont disponibles [ici](#).

- **Point sur les actualités nationales : Fonds vert, Plan national zones humides et Stratégie nationale Biodiversité**

*François Delaquaize (Ministère de la Transition écologique), présentation téléchargeable [ici](#)*

Stratégie nationale biodiversité (SNB) : Une première version pré-COP15 a été finalisée avant les élections présidentielles ([lien](#)). La seconde version post-COP15 intègre les objectifs CDB et la déclaration de Kunming, avec une réécriture des fiches et objectifs/indicateurs. Cette nouvelle version est en cours de consultation auprès des ministères tiers. La cible 6 porte sur les espèces exotiques et la prévention de l'introduction et de l'établissement des EEE. Plusieurs sous-mesures ont été proposées pour atteindre cet objectif. Il s'agit de faire diminuer sinon stabiliser le nombre d'EEE présentes par département métropolitain et territoire ultramarin d'ici 2030 et 4 indicateurs ont été identifiés pour le suivi.



Fonds Vert : Le Fonds vert est une mesure d'accompagnement de la SNB 2030 à destination des collectivités territoriales et de leurs partenaires. Il est doté d'un budget total de 2 milliards d'euros, avec des lignes fongibles entre elles sauf pour la SNB, qui dispose d'un budget de 150 millions. Les mesures d'accompagnement de la SNB sont déclinées en quatre sous-volets et la lutte contre les EEE s'intègre dans le volet 3 « Réduction des pressions ». Il est précisé que les sous-volets des mesures de la SNB sont eux-aussi fongibles entre eux. D'autres mesures en lien avec les EEE peuvent être financées par le Fonds vert comme les biodéchets ou la renaturation des villes. Un site internet dédié est accessible à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>.

Début avril, 7 137 dossiers ont été déposés pour un montant total de 2,4 milliards d'euros. La thématique la plus ciblée concerne la rénovation énergétique des bâtiments locaux et celle des parcs lumineux d'éclairage public. Seuls 397 dossiers ont été déposés sur le volet SNB, dont 26 sur les EEE. En plus des éléments indiqués dans le cahier des charges, il est précisé que sur le même modèle que les opérations coup de poing de 2022, des financements peuvent être attribués pour des aspects d'étude et de suivis associés à des mesures de gestion, et pour des opérations de communications.



Plan national zones humides : Le 4<sup>ème</sup> Plan national zones humides (2022-2026) a été lancé en mars l'année dernière ([lien](#)). Celui-ci poursuit les efforts engagés dans le prolongement du précédent plan (2014-2018) et amplifie les actions en faveur des milieux humides grâce à 31 actions réparties en 3 axes (agir/mobiliser/connaître). La mesure 9 concerne la lutte contre les EEE et demande de formuler des préconisations pour accompagner la gestion des milieux humides confrontés à la présence d'EEE. Des liens devront être fait entre le Centre de ressources EEE et celui sur les Zones humides.

*Il est mentionné que la Stratégie nationale mer et littoral (SNML) prévoit également des mesures visant directement et indirectement les espèces exotiques, ce qui pose là aussi la question de l'articulation de ces stratégies. Aucune information complémentaire n'a pu être donné par le MTECT qui va se renseigner à ce sujet. Le Comité français de l'UICN a été consulté lors de la rédaction de la SNML et des préconisations avaient été faites pour renforcer l'aspect concernant les ENI, mais il paraît essentiel de créer plus de lien entre ces stratégies.*

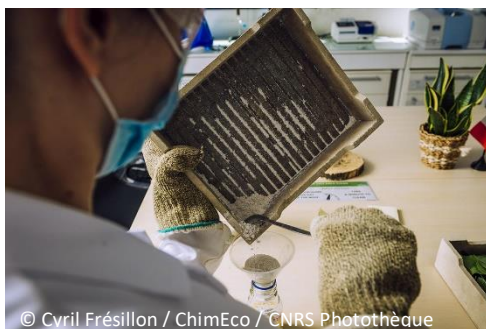
*Concernant la partie du Fonds vert attribué à la SNB, bien que 150 millions d'euros lui soient dédiés, il est important que les structures ne tardent pas à déposer leur demande pour éviter que des financements encore non consommés ne soient transférés vers d'autres projets hors-SNB.*

*Certains membres ont alerté le MTECT sur les disparités actuelles dans le traitement des dossiers selon les Agences de l'eau. Par exemple, contrairement au taux d'aide de 80 % de financements affichés, l'Agence de l'eau Rhin Meuse ne finance qu'à 40 % les dossiers EEE déposés dans le cadre du Fonds vert. De même, en Nouvelle-Aquitaine, un comité de sélection a été constitué pour notamment décider des taux de financement à attribuer selon les projets.*

- **Présentation des travaux du laboratoire ChimEco sur la gestion intégrée et écoresponsable des plantes exotiques**

Claude Grison (CNRS), présentation téléchargeable [ici](#)

Le laboratoire ChimEco (Chimie Bio-inspirée et innovations écologiques) est en cotutelle CNRS et Université de Montpellier. Les activités du laboratoire portent sur les 5 grands facteurs directement responsables du déclin de la biodiversité, dont la pollution et les EEE. Le laboratoire travaille depuis plusieurs années sur la restauration écologique des sols dégradés par les activités industrielles et l'impact de ces activités sur la qualité de l'eau, en recourant à l'utilisation de plantes aquatiques. Leurs premières études utilisaient principalement la menthe aquatique produite en hydroponie. Une meilleure connaissance de la constitution chimique du système racinaire des plantes aquatiques a ensuite permis l'élaboration de filtres végétaux pour dépolluer efficacement les effluents industriels. Face à la présence d'EEE sur les sites d'études, des essais ont été menés pour utiliser de la jussie et de la laitue d'eau pour la fabrication de ces filtres. Pour valider les résultats de ces travaux, une démonstration à grande échelle *in natura* a été menée à Saint-Laurent-le-Minier (Gard) en 2019, concluant que l'utilisation de filtre végétaux était une alternative aux traitements à la chaux pour la dépollution des eaux contaminées en arsenic. Pour déployer plus largement cette solution, la société BIOINSPIR a été créée. En plus leur action dépolluante, les filtres végétaux permettent de récupérer dans l'eau des métaux stratégiques tels que le palladium, pouvant ainsi ouvrir des débouchés économiques potentiellement très importants.



© Cyril Frésillon / ChimEco / CNRS Photothèque

En plus des espèces aquatiques, le laboratoire a souhaité élargir ses recherches à la Renouée du Japon et à la Canne de Provence. Des fauches et des récoltes ont été réalisées, avec des suivis écologiques et chimiques. L'analyse statistique est en cours et les résultats seront publiés à l'issue de l'étude. Le traitement de ces données pourrait potentiellement permettre de dresser le profil chimique des EEE afin de prévoir l'aptitude d'une plante exotique à devenir envahissante. La transformation des plantes récoltées en écocatalyseurs permet d'éviter le recours à des intrants chimiques dans le traitement des eaux. Dans le

cadre du projet BIO4 financé par l'ADEME, les ressources minérales de plantes ligneuses ont été utilisées pour produire des solvants verts et ces essais ont été élargis à la Renouée du Japon. Après leur mise en poudre, les plantes sont transformées en écocatalyseurs et permettent notamment de synthétiser de l'Ecocetal® (une version biosourcée du solketal) qui peut être utilisé pour l'extraction de matières premières naturelles, pour la formulation de produits cosmétiques et de fragrances. L'objectif en 2025 est de récolter 100 T de renouée pour produire 10 T d'Ecocetal®.

L'ensemble des publications du laboratoire peuvent être retrouvées sur leur site internet : <https://www.chimeco-lab.com/publications>.

*Bien qu'il s'agisse d'une activité économique, Claude Grison précise que celle-ci n'est en aucun cas dépendante des EEE. Il s'agit principalement de valoriser une ressource largement disponible sur le territoire et de soutenir les démarches de gestion. Leurs équipes ont à cœur de participer sur le terrain aux actions de gestion des EEE. Aucune transaction financière n'est faite dans le cadre de la récolte, ce sont les équipes du laboratoire ChimEco et de BIOINSPIR qui vont sur le terrain pour travailler avec les gestionnaires et supporter les efforts de gestion. Il s'agit donc d'abord d'un soutien technique sur le terrain et d'une alternative par rapport à des coûts de destruction.*

*BIOINSPIR est présenté comme un outil pour donner une dimension industrielle qui tire la filière vers le haut et stimule les activités de récolte, pour ne pas rester simplement dans une activité de recherche utilisant des biomasses réduites de végétaux.*

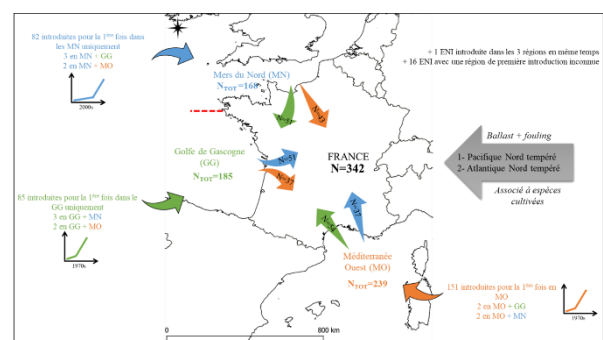
*Les brevets concernent uniquement les processus chimiques sur l'écocatalyse et sont la propriété du CNRS. Le laboratoire a choisi de ne pas s'éparpiller et de ne travailler qu'avec des partenaires de confiance, qu'ils accompagnent sur le terrain. Les efforts sont donc mis sur la région Occitanie pour consolider dans un premier temps ces travaux, et garantir un suivi du terrain jusqu'à l'extraction de molécules. La demande est très forte mais pour l'instant n'est pas prévu d'élargir le périmètre d'action du projet. Des membres du REST EEE travaillent déjà avec Claude Grison, comme Romain Brusson (CNR) et Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB des Gardons).*

*En anticipation de l'essor de cette technique, il est recommandé au laboratoire d'établir de normes de qualité afin de garantir l'utilisation vertueuse de cette technique d'un point de vue environnemental.*

- **Publication d'un état de lieux des ENI marines et estuariennes de France métropolitaine**

Cécile Massé (Service Patrinat), présentation téléchargeable [ici](#)

Un article a été publié en début d'année sur la mise à jour de la liste des ENI marines dans les trois régions biogéographiques maritimes métropolitaines : Méditerranée, Golfe de Gascogne et Manche. Ces travaux ont engagé de nombreux experts du milieu marin dont Cécile Massé, Frédérique Viard et Amelia Curd (toutes trois membres du REST EEE). En complément d'objectifs scientifiques d'amélioration de connaissances, cette publication répond à l'objectif du descripteur 2 de la Directive cadre stratégie milieu marin (DCSMM) qui porte sur les espèces non indigènes. Les dernières publications dédiées à la liste des ENI marine dataient de 2016, cette publication fournit une liste actualisée plus robuste qui permettra de mieux appuyer la surveillance en place. Pour chaque espèce inventoriée, ont été fournis la date de sa première observation, son aire biogéographique d'origine et les potentiels vecteurs responsables de son introduction. Au total, ce travail a permis de recenser 342 espèces non indigènes. Important par rapport aux autres pays proches, ce nombre s'explique notamment par la diversité de ces régions biogéographiques, l'augmentation des ENI marines ces dernières années et la présence de nombreuses activités vectrices telles que la conchyliculture et les zones portuaires. La présence de ces espèces s'explique certainement par l'effet conjoint de plusieurs vecteurs, avec des arrivées régulières. La 1<sup>ère</sup> introduction d'ENI marines remonte



au 13<sup>ème</sup> siècle mais 62 % des introductions ont eu lieu à partir de 1980, avec une accélération attribuée à l'introduction de l'Huître creuse dans les années 1970.

Pour consulter la publication : Massé, C.; Viard, F.; Humbert, S.; Antajan, E.; Auby, I.; Bachelet, G.; Bernard, G.; Bouchet, V.M.P.; Burel, T.; Dauvin, J.-C.; (...) Thibault, D.; Vincent, D.; Curd, A. An Overview of Marine Non-Indigenous Species Found in Three Contrasting Biogeographic Metropolitan French Regions: Insights on Distribution, Origins and Pathways of Introduction. *Diversity* 2023, 15, 161. <https://doi.org/10.3390/d15020161>

*Il est indiqué qu'à l'échelle européenne, des travaux sur la corrélation entre le nombre de nouvelles introductions, la production aquacole et le fret maritime ont été réalisés par Nunes et al. en 2014 dans la revue Aquatic invasions, 9(2), 133-144.*

Un article est disponible depuis février sur le site du CDR EEE : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/les-eni-marines-de-france-metropolitaine-passees-a-la-loupe/>

- **Avancées régionales en Occitanie : stratégies, plans d'actions et outils**

Jérôme Dao (CBN Pyrénées Midi-Pyrénées) et Iris Lang (CEN Occitanie), présentation téléchargeable [ici](#)



Les stratégies régionales EEE en Occitanie sont déclinées de la stratégie nationale EEE, avec une animation partagée entre les CBNs (CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées, CBN Méditerranéen) pour la flore et le CEN Occitanie pour la faune. Deux plans d'actions accompagnent ces stratégies pour les périodes 2021-2030 (faune) et 2023-2032 (flore). Une approche méthodologique commune appliquée pour l'élaboration des listes catégorisées a fait l'objet d'un article dans la revue *Naturae*. Plusieurs dynamiques de groupe



de travail ont été mises en place en 2022, mais des difficultés ont été rencontrées sur la communication et la terminologie utilisée par certaines interprofessions. Plusieurs outils ont été développés par les CBNs et le CEN, rassemblés sur un site vitrine commun : <https://eee-occitanie.org/>.

Plusieurs actions sont prévues pour 2023, pour participer à la prévention et à la gestion des EEE sur le territoire régional, pour alimenter les réflexions nationales et proposer un plan de gestion transfrontalier Occitanie/Catalogne pour la Berce du Caucase.

*Pour l'instant il n'existe pas d'outil commun de SI régional pour la faune et sur la flore exotique, mais il est possible d'extraire les données pour obtenir une vision globale à l'échelle de la région. Il est important pour les gestionnaires d'accélérer l'accès aux informations de présence des EEE sur leur territoire, et les travaux réalisés en région sont primordiaux pour ne pas se référer uniquement au SINP qui ne dispose pas des observations en temps réel.*

*Louise Turpin a rejoint le CBN Méditerranéen où elle travaille en binôme avec Cyril Cottaz.*

- **Situation des populations d'Écureuil de Pallas, *Callosciurus erythraeus*, en France**

Jean-François Maillard (OFB), présentation téléchargeable [ici](#)



Cinq espèces d'écureuils sont règlementées au niveau de l'UE (*Sciurus carolinensis*, *S. niger*, *Callosciurus erythraeus*, *C. finlaysonii*, et *Tamias sibiricus*). Ils sont importés comme animaux d'ornement ou de compagnie. Seules deux de ces espèces sont retrouvées en milieu naturel en France : l'Écureuil de Pallas (*C. erythraeus*) et le Tamia de Sibérie (*T. sibiricus*). En plus des interdictions européennes, les écureuils (sauf l'Écureuil roux) font l'objet en métropole d'une interdiction d'introduction dans le milieu naturel.

L'Écureuil de Pallas est originaire d'Asie. Deux populations sont présentes en France, introduites à Antibes dans les années 1960-1970 (morphe à ventre rouge) et à Istres dans les années 2000 (morphe à ventre jaune). Les impacts liés à leur présence sont multiples : prédation sur les nids d'oiseaux, compétition pour les ressources et l'habitat avec l'Écureuil roux d'Europe, écorçage des arbres, consommation de fruits des jardins et des vergers, rongement de câbles électriques, de système d'irrigation et de structures en bois des habitations. Un Plan national de lutte a été mis en œuvre en 2012 à Antibes et en 2016 à Istres. Les contrôles sont encadrés par des arrêtés préfectoraux avec principalement des prélèvements par tir (fusil de chasse) et du piégeage. Les deux populations sont en extension. La capacité de gestion n'est pas la même sur les deux sites, impliquant une maîtrise différenciée des populations : à Istres, les mesures ont pour objectif de réduire drastiquement la dispersion et les effectifs, tandis qu'à Antibes (où l'aire de répartition a été multiplié par 4 en 20 ans) il s'agit avant tout de freiner et réduire les dégâts provoqués par les écureuils. Le manque de personnels professionnels dédiés à ces contrôles est un frein important. Des réflexions sont en cours pour y engager le secteur privé.

Un volet de recherche a été développé depuis plusieurs années sur les écureuils exotiques par le MNHN, et l'OFB a repris les travaux de Jean-Louis Chapuis, parti à la retraite. Les études concernent la reproduction de l'espèce (saisonnalité, poids des femelles, taille des portées, pics de reproduction), ce qui permet d'affiner les stratégies de contrôle et de concentrer les efforts durant les périodes qui précèdent la reproduction, car après les femelles ne sont plus accessibles (gestation et élevage des jeunes).

Deux exemples d'éradication réussie en Europe sont connus, en Belgique et aux Pays-Bas, mais ils concernaient des populations plus réduites. En Italie, des mesures sont prises sur l'Écureuil gris mais face à des difficultés sociétales (induites par le fort charisme de l'espèce) un désengagement est en cours. Les modèles prédictifs estiment que dans une dizaine d'année l'Écureuil gris arriverait en métropole par le Sud.

*Chez certains carnivores, le prélèvement va avoir pour effet d'accélérer la reproduction et la dispersion des populations, il est possible que ce soit le cas pour l'écureuil même si cela n'a pas été étudié en France.*

*A Istres et Antibes, il y a peu d'opposition du public à la gestion. La communication est assurée par la mairie, par courrier et radio. Assez rapidement, il y a eu des dégâts chez les particuliers, qui l'appellent « Rat de Corée » et sont plus attachés à l'Écureuil roux, ce qui participe à l'acceptation des mesures de lutte. Il y a plusieurs producteurs de fruits et d'arbres, qui voient aussi l'intérêt des prélèvements pour la pérennité de leur activité.*

Rédaction du compte-rendu : Madeleine Freudreich  
Relectures : Alain Durtartre, Clara Singh et Yohann Soubeyran

Merci à Sylvie Varray pour le partage de ses notes.

Version du 26 mai 2023

**Liste des participants (56 personnes, dont 15 présents sur place -en bleu)**

Prénom, Nom	Structure
Arnaud ALBERT	OFB
Marie ANGOT	CEN Hauts-de-France
Olivier AUDRAS	FREDON Bretagne
Véronique BARTHELEMY	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mireille BOYER	Aquiabio
Romain BRUSSON	CNR
Justine CELIS	CEN Pays de la Loire
Mathieu CHAUVAT	Université de Rouen
Pierre COURTOIS	INRAe
Amelia CURD	Ifremer
Jean-Patrice DAMIEN	Syndicat mixte du PNR de Brière
Jérôme DAO	CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées
Simon DAUCHELLE	VNF
François DELAQUAIZE	MTE
Jean-François DUFAUX	CEN Normandie
Alain DUTARTRE	CDR EEE
Pierre EHRET	DGAL
Delphine FALLOUR	ONF
Ségoène FAUST	DREAL Centre
Madeleine FREUDENREICH	Comité français de l'UICN
Christel GOUTIERAS	FREDON 87
Claude GRISON	CNRS
Jérôme GUILLOUËT	FNPF
Camille GUNDER	CEN Lorraine
Suzie HUMBERT	MNHN
Coraline JABOUIN	OFB
Jean-Philippe REYGROBELLET	EPTB Gardons
Pauline JEAN	ARBE
Guillaume KOTWICA	DREAL Hauts-de-France
Iris LANG	CEN Occitanie
Jean-François MAILLARD	OFB
Rémi MANDRA	CEN Normandie

Claire MANGEANT	VNF
Cécile MASSE	PatriNat
Florence MENEZ	Université Bretagne Ouest / Université d'Antille
Marilou MOTTET	FREDON France
Justine NICOLAS	CEN Occitanie
Géraldine NOGARO	EDF R&D
Caroline PENIL	OFB
Cécile PESTELARD	VNF
Christophe PINEAU	Cerema
Nicolas PIPET	IIBSN
Thomas POLLIN	CNR
Nicolas POULET	OFB
Nicolas RABIN	CNR
Manon RESCAN	CEN Centre-Val de Loire
Pascal SAUZE	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Clara SINGH	Comité français de l'UICN
Yohann SOUBEYRAN	Comité français de l'UICN
Gabrielle THIEBAUT	Université de Rennes
Louise TURPIN	CBN Méditerranéen
Sylvie VARRAY	FCEN
Quentin VATRINET	Département 77
Alphonse VERSAVEAU	MTE
Frédérique VIARD	CNRS ISEM
Marie WEBER	INRAe

**Excusés :**

Jean-Nicolas Beisel, ENGEEES  
 Amélie Bodin, CPIE Creuse  
 Valentin Condal, SUEZ  
 Cyril Cottaz, CBN Med  
 Fanny Dommangeat, INRAe  
 Maxime Guérin, Plante & cité  
 Alan Méheust, FCEN  
 Benoit Pisanu, Patrinat  
 Nina Richard, Université de Tours